



Recensement de la population 2015

Des chiffres aujourd'hui pour construire demain

Cette année, le recensement se déroule à Quetigny ! Il a lieu du **15 janvier au 14 février 2015**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

Le recensement, c'est utile à tous

le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous. Si vous le préférez, il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne..

Le recensement, c'est sûr

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie (numéro vert : 0 805 09 01 21) ou vous rendre sur le site www.le-recensement-et-moi.fr